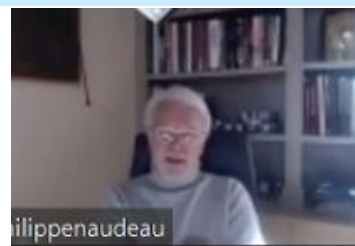
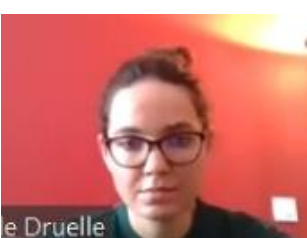


14 avril 2021

Espaces de coworking

Quelle place dans le monde après-Covid ?

Visioconférence débat



Compte rendu

La conférence-débat était organisée par des étudiant.e.s de 4^{ème} année à Polytech Tours, dans le cadre de l'option Urbanisme et Ingénierie Territoriale Internationale :

Colin DEFRANCO, Zélia DESMOULIN, Arthur EYNARD, Léonard GADOIN, Théodoric MAGRENON, Maya MIKAIEL, Dina David RAZANAJATOVO, Maxime REINMUTH, Noémie SAUGER & Noémie VIOVI

Encadrés par Rémi TOISIER, Christophe DEMAZIÈRE et Divya LEDUCQ

Compte-rendu rédigé par Zélia Desmoulin, Théodoric Magrenon, Noémie Viovi, Noémie Sauger

Édité par Christophe Demazière

Restitution de l'étude

À la demande de la Région Centre-Val de Loire, Polytech Tours et l'UMR CNRS CITERES travaillent depuis 2018 sur **les liens entre espaces de coworking et territoires**. Le projet de recherche COWORK-CVL est mené en étroite collaboration avec le GIP Récia, représenté par M. Rémi TOISIER, son chef de projet Économie numérique et développement des usages, qui anime également le réseau #coworkingCVL.

En 2021, les étudiants de Polytech Tours ont mené une trentaine d'entretiens retraçant **l'impact de la pandémie sur le coworking en Centre-Val de Loire** et les changements que cela a induit (ou non) dans les relations entre gestionnaires d'espaces de coworking et collectivités territoriales. La conférence-débat s'est ouverte par un temps de restitution des principaux résultats de l'enquête. Ensuite, le débat a porté sur **la résilience des espaces de coworking**, leur diversité (certains sont privés et marchands, d'autres sont publics ou encore associatifs) et **les formes possibles de soutien des collectivités territoriales** dans un contexte de montée du télétravail et de fort besoin d'accès au numérique des populations.

La visio-conférence débat a rassemblé près de **60 participants** : gestionnaires d'espaces de coworking, élus locaux, techniciens de collectivités locales, entrepreneurs, chercheurs, étudiants...

Des espaces de coworking résilients

Au printemps 2020, pendant le confinement, la plupart des espaces ont fermé, tandis que d'autres ont pu rester partiellement ouverts à leurs clientèles régulières. Des actions ont été menées pour maintenir le contact avec les coworkers confinés (gazettes électroniques, mise en réseau *via* des applications...). Certains gestionnaires ont mis à disposition leurs locaux pour la fabrication de masques ou le reconditionnement d'équipements en faveur de populations en précarité numérique.

Globalement, **la pandémie a fait naître de nouveaux besoins auxquels les espaces de coworking peuvent répondre** : fournir une connexion internet de très bonne qualité, des bureaux privés ou des salles de réunion. Au contraire, depuis plusieurs mois, les open-space semblent beaucoup moins demandés par les coworkers.

Le télétravail, une opportunité pour le coworking

Le télétravail massif permet aux espaces de coworking de **s'ouvrir à de nouveaux profils** : travailleurs autrefois pendulaires, résidents secondaires, étudiants... Dans l'objectif de capter une partie de ces nouveaux publics, certains espaces communiquent dans leur direction, ainsi que vers les entreprises et les pouvoirs publics. Cependant, pour pouvoir accueillir ces nouveaux télétravailleurs, une adaptation des locaux semble nécessaire. Dans certains cas, les locaux sont trop petits ou peu adaptés.

Le télétravail présente des avantages pour les entreprises et pour les salariés, mais les entreprises ont des exigences fortes notamment sur la sécurité des données et sur l'organisation des lieux de travail. L'open-space ne se prête pas facilement aux échanges intra-entreprises. L'intérêt des entreprises tertiaires à faire travailler leurs salariés dans un

espace de coworking et la tendance plus ancienne du flex-office posent la question suivante : **les espaces de coworking seront-ils demain de simples prestataires de services et d'immobilier de bureau ?** Certains espaces de coworking préparent cette éventuelle future vague de télétravailleurs salariés en adhérant au SYNAPHE. Par le passé, d'autres ont décroché des marchés d'entreprises souhaitant placer leurs salariés en coworking.

Pour amplifier ce mouvement, qui atténuerait certains effets négatifs du télétravail contraint à domicile, les gestionnaires d'espace souhaitent que les collectivités territoriales facilitent leur mise en relation avec les entreprises. **Les pouvoirs publics peuvent aussi avoir un rôle d'incitation** et, à ce titre, la proposition de loi sur les titres bureaux, déposée au Sénat est fortement appréciée.

De nouvelles relations entre les gestionnaires d'espace de coworking et décideurs publics

Les espaces de coworking sont divers par leur portage : privé en recherche de rentabilité, associatif s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire, ou public (porté par un EPCI, par exemple). Selon les cas et selon les territoires du Centre-Val de Loire, les collectivités territoriales, mais aussi les décideurs nationaux (programme La Fabrique des territoires) ou européens (fonds européen de développement régional) peuvent faciliter des projets de coworking. **Les aides peuvent être variées** : financières, matérielles, aide au montage de dossiers, mise à disposition de personnel... **Les EPCI et les communes s'intéressent de plus en plus aux espaces de coworking**. D'un côté, la crise Covid a révélé l'importance des usages du numérique dans l'économie et la société, de l'autre, les engagements de mandat (municipal ou intercommunal) comportent parfois la création de tiers-lieux maillant le territoire.

Les collectivités pourraient prendre appui sur la dynamique générée par les espaces de coworking. Pour **concrétiser de nouveaux partenariats**, on peut envisager la mise à disposition de locaux vacants dans les centres-villes ou centre-bourgs, ou encore la multifonctionnalité (fablab, espace public numérique, coworking...). Par ailleurs, les collectivités peuvent **aider à une meilleure visibilité** des espaces de coworking et des tiers lieux auprès des travailleurs, des étudiants, des associations et des entreprises.

Débat

Les télétravailleurs salariés, quel potentiel ?

Le télétravail en espaces de coworking : phénomène conjoncturel ou structurel ?

Selon certains intervenants, la massification du télétravail est davantage conjoncturelle que structurelle et il est probablement trop tôt pour tirer des conclusions sur une tendance au flex-office qui s'accroîtrait ces prochaines années. Pour d'autres, les espaces de coworking pourraient attirer plus de télétravailleurs, **à condition que le coworking soit mieux connu par les entreprises et les institutions publiques**. En effet, il est signalé que, dans leurs interventions sur la préparation de projets de loi, de grands syndicats de salariés ne parlent pas de coworking.

De plus, **le manque de structuration du coworking se fait ressentir** puisqu'il n'existe pas de convention collective ni de code NAF. Tout ceci peut constituer des freins au développement à plus long terme du télétravail en espace de coworking.

Le télétravail à domicile, une parenthèse à refermer ?

Une des informations mise en évidence par le débat est **l'instabilité du modèle du télétravail à domicile**. En effet, certains syndicats de salariés demandent qu'il ait lieu uniquement quand une pièce peut être dédiée au travail ou encore que les employeurs prennent en charge une partie des dépenses occasionnées par cet home-office. Le télétravail en coworking pourrait alors simplifier les procédures. Par ailleurs, durant la crise COVID, les problèmes de santé (troubles musculo-squelettiques, santé mentale...) ont augmenté dû à une mauvaise qualité de vie au travail et à l'isolement. Les espaces de coworking fournissent des solutions, par leur mobilier comme par les occasions d'interaction sociale qu'ils fournissent. Enfin, il a été de nouveau évoqué que les tickets-bureaux seraient une solution efficace pour faciliter l'organisation des salariés et des employeurs.

Un risque de perte d'identité du coworking ?

Des craintes ont été exprimées concernant l'avenir des espaces de coworking s'ils se muent en prestataires d'immobilier de bureaux proposant principalement des bureaux privatifs. La diminution des open-spaces et la reconfiguration des lieux est plus ou moins envisageable selon les locaux occupés. L'envie d'évoluer vers ce nouveau mode est réelle mais il a été rappelé qu'il est très important de **garder l'aspect essentiel des espaces de coworking : la convivialité, l'animation et le lien social**. On attend des coworkers qu'ils échangent et collaborent, pas qu'ils se limitent à des relations de voisinage.

Une fonction économique et sociale

Plusieurs témoignages montrent que, durant la période COVID, les espaces de coworking ont été des lieux importants de maintien d'une sociabilité. Les personnes fréquentant tel ou tel espace avaient tous une envie de se voir, de parler et d'échanger. On peut même considérer que, dans certains cas, **la crise COVID a cimenté la communauté d'utilisateurs** des espaces de coworking.

Il existe d'autres lieux mêlant travail et possibilité de convivialité et de lien social (café, bibliothèque, restaurant d'entreprise hors temps des services...) mais leur accès est parfois réglementé et l'accueil n'a la même teneur qu'en espace de coworking. Pour les gestionnaires, les espaces de coworking sont des vecteurs essentiels de l'échange d'informations, du développement des liens sociaux et du renforcement d'une communauté de travail.

Des publics différents en milieu rural et urbain ?

Cette thématique est apparue à la suite du débat sur la domination progressive des bureaux privatifs. Un intervenant a souligné qu'**en milieu rural la volonté de base était de s'adapter aux évolutions de la société** vis-à-vis du numérique et qu'il était indispensable d'avoir des infrastructures performantes pour **accompagner la dynamique d'activités économiques parfois traditionnelles**. La plupart des espaces de coworking ruraux fonctionnent avec des bureaux privatifs car ils accueillent davantage de TPE de secteurs très variés. De leur côté, **les espaces de coworking situés dans des grandes villes accueilleraient plus des indépendants travaillant dans le secteur du numérique**.

De même, capter des télétravailleurs réguliers serait sûrement plus difficile en secteur rural que dans les grandes villes, car le nombre d'entreprises, leurs effectifs salariés et leur profil d'activité diffèrent. Néanmoins la communication envers les entreprises est importante quel que soit le territoire, avec des effets positifs possibles sur le plan économique, des déplacements pendulaires et de l'image du territoire.

Coworking et politiques publiques

Des espaces permettant le télétravail et la diffusion des usages du numérique

Le débat a montré que, désormais, de nombreuses collectivités territoriales cherchent à développer le télétravail, alors qu'auparavant les ressources humaines y étaient réticentes. Ainsi, **les salariés du secteur public sont un potentiel** pour le coworking. Par exemple, une réflexion a été menée pour ouvrir les espaces de coworking au télétravail des agents de Châteauroux métropole.

Affirmer les fonctions assurées par le coworking

Les espaces de coworking restent parfois méconnus. Ainsi, selon un participant, les espaces de coworking sont parfois exclus de la mouvance des tiers lieux car ils sont vus comme comportant un objectif commercial. En réalité, de nombreux espaces de coworking sont associés à d'autres fonctions (fablab, espace public numérique, pépinière...), ce qui en fait **d'authentiques tiers lieux**. De plus, certains espaces de coworking s'inscrivent dans le champ de l'économie sociale et solidaire, affirmant ainsi des objectifs sociaux et non seulement économiques (et vice versa). Ces **identités plurielles** devraient être vues comme un atout, même si elles ne correspondent pas aux catégories de politiques publiques en train d'être inventées.

Ce débat signale la pertinence, pour les espaces de coworking du Centre-Val de Loire, de **continuer leur mise en réseau et de s'organiser**, s'ils le souhaitent, **pour avoir une visibilité plus importante** auprès du tissu économique, des associations, du monde de la formation et auprès des collectivités territoriales.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à l'enquête et qui étaient présentes à la restitution. Pour plus d'informations contacter : christophe.demaziere@univ-tours.fr ou divya.leducq@univ-tours.fr.

